



Brève du SNUipp n°25



PPMS – exercices de mise en sécurité

Début d'année 2016 chargé pour les équipes des écoles du département !

Alors que nous avons obtenu un délai pour la mise à jour des PPMS et l'engagement du ministère que les écoles soient épaulées dans cette rédaction, nous avons reçu de nouvelles injonctions la semaine dernière...

Le SNUipp-FSU 21 s'indigne sur les conditions de préparation de l'exercice d'évacuation « alerte intrusion armée » qui doit être organisé dans l'ensemble des écoles avant le 15 janvier :

- Encore une fois, les équipes sont laissées seules pour la rédaction de cette fiche PPMS « intrusion ».
- Encore une fois, les équipes sont laissées seules pour prendre des décisions quant à la mise en sécurité des élèves, alors qu'elle relève de compétences des professionnels tels que les forces de police ou de gendarmerie, les pompiers...
- Encore une fois, l'organisation et la réflexion annoncées en partenariat avec les services compétents lors des réunions des IEN (police, gendarmerie, mairie) n'existera pas réellement puisque les délais sont très courts.
- Encore une fois, les directrices et directeurs d'écoles voient un transfert des responsabilités échouer sur leurs épaules : décision ministérielle qui aboutit à une application dans les écoles sur un calendrier intenable.
- Encore une fois on nous parle de « bon sens » pour lever nos inquiétudes sur ce scénario à inventer... Mais le bon sens ne devrait-il pas être de donner les moyens aux équipes des écoles de réaliser un exercice digne de la gravité de la situation (temps et apport de compétences) ?

Le SNUipp-FSU 21 estime que la question de la sécurité de tous est grave et essentielle. Il est nécessaire de travailler sur toutes les menaces qui pèsent sur les écoles, mais pas n'importe comment !

Le SNUipp-FSU 21 exige que les responsabilités relatives à la mise en sécurité des élèves et des personnels soient réellement partagées.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanences du lundi au
vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : permanence
téléphonique ou sur rendez-vous.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : FSU : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>